## 14.—Taux bruts de nuptialité en certains pays et dans les provinces du Canada en ces dernières années

(Sources: Annuaire statistique de la Société des Nations, 1941-42, et Index de la Population, juillet 1943)

Pays ou province	Année	Taux brut par 1,000 habitants	Pays	Année	Taux brut par 1,000 habitants
Etats-Unis	1940	11.9	Danemark	1938	8-9
Autriche	1940	11.7	Hongrie	1937 1942	8.9
Canada	1942	10.9	Roumanie	1935	8.7
Colombie Britannique	1941 1942	10·6 12·4	Bulgarie (sans Dodrudys) Estonie	1941 1937	8·71 8·5
Ontario	1941 1942	11·9 11·7	FinlandeLettonie	1937 1938	8·5 8·5
	1941	11.4	Chili	1941	8.5
Nouvelle-Ecosse	1942 1941	11·6 11·4	Suisse	1941 1937	8.51
Manitoba	1942	11.6	Pologne Nouvelle-Zélande	1937 1942	8.0
Alberta	1941 1942	11·4 11·6	Ecosse	1942	7.61
Nouveau-Brunswick	1941 1942	10.6	Lithuanie	1939 1938	7.5
	1941	10.8	Pays-Bas	1941	7.3
Québec	1942 1941	10·0 9·8	Allemagne (territoire de 1937). Uruguay	1941 1937	7·2 6·7
Ile du Prince-Edouard	1942	8·6 7·1	Grèce	1938 1941	6.5
Saskatchewan	1941 1942	8.5	Belgique	1941	6.1
	1941	7.9	Espagne	1935 1942	6·1 5·9
Australie		10.6	France (non compris Alsace-		
Union Sud-Africaine (Blancs)	1941 1937	10·41 9·5	Lorraine)	1941 1939	5·5¹ 5·5
Norvège	1940	9.4	Irlande	1937 1937	5·5 4·8
Irlande du Nord	1942 1942	8.91	Panama	1937	4.6
Suède	1941	8.91	Salvador	1941	3.7

<sup>1</sup> Taux provisoire ou approximatif.

## Sous-section 2.—Dissolutions de mariage (divorces)

Pendant plusieurs années après la Confédération le nombre de divorces au Canada est resté très bas. Il était de 13 en 1883, la première année à atteindre la dizaine, et en 1903 il était de 21, ce qui dépassait tous les précédents. Plus tard le nombre de divorces augmente plus rapidement; en 1909 on en compte 51 et en 1913, la dernière année d'avant-guerre, 60. Tout de même, ce chiffre est encore inférieur à un par mille mariages contractés au Canada au cours de ces années.

La guerre de 1914–18 a eu pour effet d'augmenter le divorce, ce qui est attribuable aux effets psychologiques de la période de guerre et aux longues séparations entre époux pendant que les hommes étaient à l'armée. Le fait que les dissolutions de mariage ont été rendues plus faciles constitue également un autre facteur dans l'augmentation numérique des divorces. Une décision du Conseil Privé d'Angleterre en 1918 à donné juridiction aux Provinces des Prairies en matière de divorce, de sorte que l'Ontario et le Québec sont restés les seules provinces où il fallait une loi spéciale du Parlement pour rompre les liens du mariage. Cependant, en 1930, une loi du Parlement fédéral (20-21 Geo. V, c. 14) a donné à la Cour Suprême d'Ontario juridiction dans les causes de divorce.

En 1918, il y a 114 divorces au Canada et, depuis, le nombre augmente continuellement pour atteindre 608 en 1926, 700 en 1931, 1,570 en 1936, 2,369 en 1940, 2,461 en 1941 et 3,089 en 1942. Ces chiffres, pour la plupart, sont ceux de décrets définitifs de dissolution de mariage qui seuls constituent le divorce proprement dit. Les